



Communiqué de presse

Aix-en-Provence, le 3 novembre 2014

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuve, à une très large majorité, le plan de restructuration de la Société

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THEOLIA, qui s'est réunie à Aix-en-Provence, ce lundi 3 novembre 2014, a voté, à une majorité supérieure à 95 %, en faveur du plan de restructuration proposé.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, réunissant 41,45 % des actions ayant le droit de vote, ont ainsi approuvé l'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'administration de THEOLIA, notamment :

- la résolution relative à l'approbation du plan de restructuration ;
- la réduction du capital d'une somme de 84 366 063,60 euros motivée par des pertes et réalisée par réduction de la valeur nominale des actions d'un euro et quarante centimes (1,40 €) à dix centimes d'euro (0,10 €) ;
- les modifications apportées au contrat d'émission des OCEANES, la mise en œuvre de certaines d'entre elles restant sous réserve du règlement-livraison, au plus tard le 6 mars 2015, de l'augmentation de capital objet de la cinquième résolution ; et
- la délégation de pouvoirs conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global maximum de 59 773 526 euros.

Avec l'accord de ses obligataires et de ses actionnaires, THEOLIA va réaliser, dès l'obtention du visa de l'AMF, l'augmentation de capital d'environ 60 millions d'euros qui permettra le remboursement partiel anticipé d'une partie de l'emprunt obligataire. La modification des termes de l'emprunt OCEANE permettra d'étaler le montant résiduel à rembourser, en quatre échéances, réparties sur les cinq prochaines années.

L'aboutissement de ce plan assurera, à la fois, le renforcement des fonds propres de la Société et la réduction de la dette obligataire. Cette situation financière assainie permettra à THEOLIA de poursuivre activement son développement.

Le résultat des votes et la présentation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont disponibles sur le site de la Société www.theolia.com.

À propos de THEOLIA

THEOLIA est un producteur indépendant d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays : l'Allemagne, la France, le Maroc et l'Italie. Au total, le Groupe exploite 1 200 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

CONTACT

Elodie Fiorini
Communication & Relations Investisseurs

Tél : +33 (0)4 42 906 596
elodie.fiorini@theolia.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 90 855 760,80 €

Siège social : 75 rue Denis Papin - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com

THEOLIA est cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO